Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212203160-20251217-2512LOT1BIS-DE

Délibération n° / 2025

COMMUNE DE SAINT-MAYEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi dix-sept décembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles HELLARD, Maire.

***PRESENTS** : LE DANTEC Xavier, TACHON Jean-Christophe, BRIERE Claude, BELLOEIL Clémence, QUERE Guy, MENGUY Elodie, LE LAY Jean-Luc LE PALUD Julien, LE BRIS Bertrand.*

***ABSENTE EXCUSEE** : LE FLOHIC Virginie,*

***SECRETAIRE DE SEANCE** : BELLOEIL Clémence.*

****

OBJET : DEVIS DEMOLITION DESAMIANTAGE DEPLOMBAGE ANCIENNE ECOLE

Le Maire présente au Conseil Municipal l'étude par le Maître d'Oeuvre des 3 devis reçus pour le Lot 01 Démolition, Désamiantage et Déplombage dans le cadre de la rénovation de l'ancienne école, soit :

Devis LE CARDINAL à 43 200.00 € HT
Devis BS2D à 66 500.00 € HT
Devis LAVIGNE à 58 005.50 € HT

Après étude, le Maître d'œuvre a classé les propositions des Entreprises, soit :

Le Cardinal en 1, Lavigne en 2 et BS2D en 3.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

De suivre l'étude présentée en acceptant le devis le moins onéreux, soit celui de l'Entreprise LE CARDINAL au prix de :

43 200.00 € H.T. soit 51 840.00 € TTC

De donner pouvoir au Maire pour la signature du devis valant acceptation de la commande.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-MAYEUX 22320